

EN ÉDUCATION

**FAUT QUE  
ÇA CHANGE  
MAINTENANT!**



L'ASSOCIATION  
DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)



FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CSQ



Centrale des syndicats  
du Québec





L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)

# Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués  
16 septembre 2020

# Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 24 août 2020;
3. Acceptation des nouveaux membres;
4. Tâche Covid;
5. Recensement des élèves au primaire;
6. Négo 2020;
7. Relevé de dépenses et budget des délégués;
8. Rencontre de secteur (heure fixe);
9. Information;
10. Nouvelles de mon milieu;
11. Questions diverses...

# 3. Acceptation des nouveaux membres

# 4. Tâche Covid

+ 4B Suppléance dépannage

## 4. Tâche COVID



### **Communiqué APL – Tâche COVID**

**Advenant que l'organisation de vos tâches ne soit pas à votre satisfaction, il est possible de faire une proposition en CPE**

## 4. Tâche COVID

Considérant que le ministère nous demande de mettre l'accent sur le rattrapage à faire avec les élèves

Considérant que la surveillance peut être faite par un autre membre du personnel

Considérant qu'en temps de COVID toutes et tous doivent mettre la main à la pâte

Considérant que les minutes attribuées à la tâche en 2019-2020 étaient minimales dans un contexte ordinaire

Il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ que x minutes soient allouées en récupération (tutorat, ...) au minimum à tous les enseignants et que nous revenions à un seuil plus élevé dès que la situation reviendra sans COVID.

# 4B Suppléance dépannage

Suppléance et suppléance dépannage

8-7.11 SUPPLÉANCE Convention locale

A) En cas d'absence d'un enseignant, le remplacement est assuré par un enseignant en disponibilité ou par un enseignant affecté en totalité ou en partie à la suppléance. **(il n'y a personne actuellement au CSS ici)** À défaut,

**soit**

B) à un suppléant occasionnel inscrit sur une liste maintenue par elle à cet effet ; **(L'école cherche un suppléant ou une suppléante)**

**soit**

C) à des enseignants de l'école qui ont atteint le maximum d'heures de la tâche éducative et qui **veulent** en faire sur une base volontaire ; **(Enseignantes ou enseignants volontaires)**

**soit**



## 4B Suppléance dépannage

Suppléance et suppléance dépannage

8-7.11 SUPPLÉANCE Convention locale

**soit**

D) **si aucun de ces derniers n'est disponible**, aux autres enseignants de l'école selon le système de dépannage suivant:

- Pour parer à de telles situations d'urgence, le directeur, après **consultation** (...) établit un système de dépannage parmi les enseignants de son école (...) Il assure chacun des enseignants de l'école qu'il sera **traité équitablement** par la répartition des suppléances à l'intérieur du système de dépannage.
- Sauf s'il est affecté en partie à la suppléance, l'enseignant est libre d'effectuer cette suppléance à l'intérieur d'un système de dépannage à compter de la troisième (3<sup>e</sup>) journée d'absence consécutive d'un enseignant.

## 4B Suppléance dépannage

Suppléance et suppléance dépannage

Le système de dépannage est donc

comment on s'organise quand

a), b) et c) n'est pas possible

# 5. Recensement des élèves au primaire



# 5. Recensement des élèves au primaire

## DÉCLARATION DU NOMBRE DE CLASSES ET DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

2020-2021

A2021-BD10C\_Prim

### GROUPES EN ADAPTATION SCOLAIRE

049	régionale Brenda-Milner	Identification du groupe	Nombre d'élèves	
No. de groupe	Nom du titulaire <i>Signature</i> (S'il y a lieu, en remplacement de...)		Répartition /	Catégorie
<b>ADAPTATION SCOLAIRE</b>				
	Nom		1.	
			2.	
			3.	
	<i>Signature</i>		4.	
	S'il y a lieu, remplace qui?		<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	
	Nom		1.	
			2.	
			3.	
			4.	
	<i>Signature</i>		<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	
	S'il y a lieu, remplace qui?			
	Nom		1.	
			2.	
			3.	
	<i>Signature</i>		4.	
	S'il y a lieu, remplace qui?		<b>TOTAL<sup>1</sup></b>	

1. Le nombre total d'élèves correspond au nombre de « Têtes de pipe »

2. TED = Troubles envahissants du développement

3. TP = Troubles relevant de la psychopathologie

**Veillez retourner les feuilles complétées AVEC LES SIGNATURES  
dans l'enveloppe AFFRANCHIE AU PLUS TARD LE VENDREDI, 2 OCTOBRE 2020.**



# 5. Recensement des élèves au primaire



# 6. Négo 2020

EN ÉDUCTION

**FAUT QUE  
ÇA CHANGE  
MAINTENANT!**



**FSE**  
FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CSQ

**CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec



## 6. Négo 2020 – État de la situation

### Chronologie des événements

- Après avoir demandé aux parties syndicales de suspendre les négociations, le gouvernement fait volte-face et insiste pour poursuivre la négociation avec l'objectif d'assurer une paix sociale
- 26 mai
  - Christian Dubé, président du conseil du trésor, rend public ses offres faites aux travailleuses et aux travailleurs de l'état déposées le 22 mai (campagne de relation publique)

# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Chronologie des événements

### BDD du 4 juin

- Dans un grand souci d'associer nos membres à la négociation et malgré le contexte de la pandémie et les moyens technologiques en place :
- L'ensemble des syndicats affiliés à la FSE ont consulté les enseignantes et les enseignants sur les offres patronales du 22 mai

## 6. Négo 2020 – État de la situation

- Plus de 11 500 membres se sont prononcés sur les offres patronales du 22 mai.
- Les offres patronales ont été rejetées à 97%
- Les enseignantes et les enseignants ont réitéré à 98% leur désir d'obtenir des améliorations dans les 4 grands domaines suivants :
  - La composition de la classe et les services aux élèves HDAA
  - La lourdeur de la tâche
  - La rémunération (dont une majoration de l'échelle de traitement pour tout le personnel enseignant)
  - La précarité et l'entrée dans la profession

# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Chronologie des événements

9 juin

- En tenant compte :
  - du contexte (économique, social et politique)
  - de la volonté ferme et légitime du personnel enseignant d'obtenir une réelle et concrète amélioration de ses conditions d'exercice
- La FSE-CSQ a présenté à la partie patronale une proposition d'entente de principe

## 6. Négo 2020 – État de la situation

### Chronologie des événements

- Par la suite, nous avons réalisé que la prétention de la partie patronale de vouloir en arriver à une entente avant l'été elle :
  - n'était que de la poudre aux yeux
  - n'a jamais vraiment eu l'intention de négocier
- La partie patronale est restée ferme sur ses offres du 22 mai – un copié-collé de décembre 2019

# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Chronologie des événements

26 juin

- La FSE-CSQ a déposé une demande de médiation
- La FSE-CSQ a souligné à la partie patronale sa disponibilité à poursuivre la négociation
- Aucune rencontre de négociation depuis le 29 juin
- La médiatrice déposera son rapport dans les prochaines semaines

# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Mobilisation (avant COVID)

Le plan de mobilisation est structuré sous la thématique d'une partie de hockey.

- L'échauffement (phase de déblayage)
- Le match (phase d'intensification)
- La prolongation (phase finale)



# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Mobilisation

- Après avoir interrompu nos actions de mobilisation en raison de la crise sanitaire
- Dès la rentrée, les actions de visibilité ont repris:
  - Campagne publicitaire nationale à la radio
  - Port du t-shirt
  - Utilisation du sac APL



# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Mobilisation (suite)

- Les mots d'ordre et les consignes via le groupe secret
  - ➔ Visitez-le régulièrement
- À tous les jeudis.



# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Mobilisation (suite)

- À tous les jours :



# 6. Négo 2020 – État de la situation



# 6. Négo 2020 – État de la situation

## Mobilisation

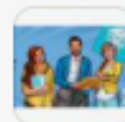
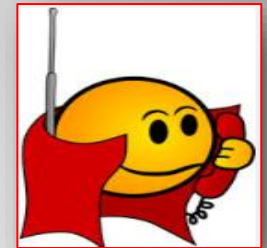
- Selon l'évolution aux tables de négo
  - Nous verrons à ajouter des moyens d'action le moment venu
- Même en période de pandémie, nous continuerons à nous battre pour l'amélioration de nos conditions de travail et d'enseignement

# 6. Négo 2020

## Groupe secret Facebook

### Utilisation :

- Donner des mots d'ordre sur l'action (panier) à mettre en place.
- Donner des consignes sur l'action à mettre en place.
- Échanger sur les bons coups, mettre des photos, s'encourager.
- Invitation aux visites de lieux
- publics (commission, députés...).



L'Association des professeurs  
de Lignery(CSQ)-- Groupe  
secret (Négo 2020)

🔒 Groupe Privé

# 6. Négo 2020

## Groupe secret Facebook

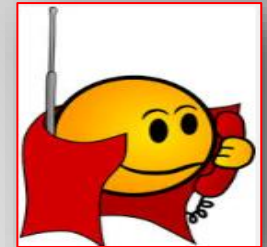


Qui peut faire partie du groupe secret ?

- les déléguées et les délégués;
- La personne responsable de la mobilisation.

# 6. Négo 2020

## Groupe secret Facebook



De quelle façon peut-on devenir membre du groupe secret ?

- Sur invitation seulement.
- Nous avons besoin du courriel que vous utilisez avec Facebook.
- Seuls les membres du groupe secret pourront voir la page et les commentaires.

# 6. Négo 2020



## NÉGO 2020 : MOBILISATION



**GROUPE SECRET**

**facebook.**

Note : Ce groupe permettra d'échanger rapidement de l'information avec les déléguées, les délégués et les personnes responsables de la mobilisation.

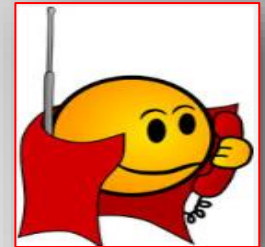
Nom de l'école ou du centre : \_\_\_\_\_

	<b>NOMS</b> PERSONNES DÉLÉGUÉES ET/OU PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTION MOBILISATION	<b>COURRIEL</b> AVEC LEQUEL VOUS AVEZ OUVERT  	<b>PAS DE FACEBOOK ?</b> AUTRE FAÇON DE VOUS REJOINDRE : <b>COURRIEL</b> <u>AUTRE QUE CSDGS</u>
1.			
2.			



## 6. Négo 2020

### Groupe secret Facebook



Pour ceux et celles qui n'ont pas de compte Facebook, nous utiliserons une adresse de courriel (autre que celle de la commission)



# 7. Relevé de dépenses et budget des délégués



# SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

## 1.0 But, champ d'application et principes

- 1.1 La présente politique a pour but d'informer les membres des normes à respecter et des procédures à suivre lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, elles ou ils sont appelés à voyager à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de l'Association.
- 1.2 Tous les membres de l'Association sont assujettis à cette politique.
- 1.4 Lorsqu'un membre de l'Association doit se déplacer ou se loger à l'extérieur de son domicile dans l'exercice de ses fonctions, elle ou il verra à utiliser le moyen de transport ou d'hébergement le plus économique possible.

## 2.0 Frais de déplacement

### 2.1 Transport par automobile personnelle

- 2.1.1 L'Association versera une indemnité de 0,53 \$ du kilomètre parcouru au membre qui doit utiliser son automobile dans l'exercice de ses fonctions.
- 2.1.2 Le calcul de l'indemnité consentie de 0,53 \$ du kilomètre parcouru tient compte des frais de la couverture additionnelle, si celle-ci est nécessaire.
- 2.1.3 L'indemnité de parcours devra correspondre au moindre de la distance entre le lieu habituel de travail du membre ou son domicile et le point de destination autre que son lieu de travail habituel.

### 2.2 Transport en commun

- 2.2.1 Un membre en mission qui utilise le transport en commun (train, avion, autobus) de même qu'une voiture taxi pour se rendre à ce moyen de transport se verra rembourser les frais encourus pour la classe économique. La réservation devra être faite par un membre du bureau de l'Association. Le remboursement se fera sur présentation de la pièce justificative.

## 2.3 Autres frais

- 2.3.1 Des frais supplémentaires normalement encourus tels que des frais de stationnement sont aussi admissibles au remboursement sur présentation de pièces justificatives.

## 3.0 Frais de subsistance

- 3.1 Lors d'une réunion tenue à l'intérieur du territoire et qui s'échelonne sur toute la journée, une allocation de repas de 27 \$ est allouée.
- 3.2 Lors de réunions tenues à l'extérieur du territoire, une allocation de repas est versée. À cet égard, le coût du déjeuner n'excède pas 17 \$ celui du dîner : 27 \$ celui du souper : 35 \$ et celui de la collation : 7 \$.  
  
Par contre, si le coût à l'unité d'un repas donné excède l'allocation maximale mentionnée ci-dessus, le remboursement pourra être effectué à condition que le montant journalier de 86 \$ soit respecté.
- 3.3 Les heures de départ et de retour servant à déterminer si l'indemnité prévue pour un repas est accordée sont les suivantes :

- a) Heure de départ (résidence) :  
avant 07 h 30 : déjeuner  
avant 11 h 30 : dîner  
avant 17 h 30 : souper  
avant 22 h 00 : collation
- b) Heure de retour (résidence)  
après 09 h 00 : déjeuner  
après 12 h 30 : dîner  
après 18 h 30 : souper  
après 22 h 30 : collation

## 4.0 Frais d'hébergement

### 4.1 Hôtel et motel

- 4.1.1 Pour un déplacement de moins de 150 kilomètres, aller-retour, il n'y a aucun remboursement de frais d'hébergement, sauf si la réunion se termine après 21 heures ou que la réunion se tienne sur la rive-nord de Montréal.

- 4.1.2 Si la réunion se tient sur plus d'une journée et qu'elle nécessite un déplacement de plus de 150 kilomètres, aller-retour, les frais d'hébergement sont remboursés.

- 4.1.3 Les chambres doivent être réservées par un membre du bureau de l'Association.

- 4.1.4 Le remboursement se fait selon la dépense réellement encourue. La présentation d'une pièce justificative est obligatoire.

## 4.2 Parents et amis ou amies

- 4.2.1 Une allocation de 40 \$ par jour pourra être accordée à un membre qui prend elle-même ou lui-même les dispositions en vue de se loger hors d'un établissement commercial.

## 5.0 Frais de déléguées et délégués

- 5.1 Un montant de 35 \$ sera versé à chaque déléguée ou délégué ou à sa ou son substitut pour sa présence au Bureau des déléguées et délégués.
- 5.2 Un membre mandaté par le Conseil exécutif pour assister à une réunion du Conseil des commissaires ou du Comité exécutif de la commission scolaire et des comités de la LIP recevra un montant de 35 \$.

## 6.0 Frais de garde

- 6.1 Les frais de garde sont remboursables à raison de 8 \$ l'heure avec un maximum de 32 \$ pour une réunion tenue en soirée et un maximum de 96 \$ pour une journée complète.
- 6.2 Les frais de garde sont remboursables aux conditions suivantes :
  - 6.2.1 La garde n'est pas assumée par le conjoint ou la conjointe.
  - 6.2.2 Les heures de garde sont effectuées à l'extérieur des heures normales de travail.
  - 6.2.3 Le ou les enfants à charge pour lesquels les frais sont réclamés ont 14 ans et moins ou ayant des besoins particuliers.

# 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

## A) Frais de déplacement (0,53\$)

- **Article 2.1.3**

L'indemnité de parcours devra correspondre au moins de la distance entre le lieu habituel de travail du membre ou son domicile et le point de destination autre que son lieu de travail habituel.  
(kilométrage excédentaire)

## 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

**Kilomètres remboursés =**

**Kilomètres faits - kilomètres habituels**

# 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

## B) Frais de délégué(e)s

- **Article 5.1**

Un montant de **35** \$ sera versé à chaque déléguée ou délégué (ou substitut) pour sa présence au Bureau des délégués.

# 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

## C) Frais de garde

### • Article 6.1

Les frais de garde sont remboursables à raison de :

- 8 \$/h ;
- Maximum de 32 \$ pour une réunion tenue en soirée;
- Maximum de 96 \$ pour une journée complète.



## 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

Les **frais de garde** sont remboursables aux conditions suivantes :

- **La garde n'est pas assumée par le conjoint ou la conjointe.**
- **Les heures de garde sont effectuées à l'extérieur des heures normales de travail**
- **Le ou les enfants pour lesquels les frais sont réclamés ont 14 ans ou moins (enfants à charge)**

## 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

Idéalement, remettre votre «relevé des dépenses 2020-2021» 2 fois durant l'année:

1. Bureau des délégués de décembre ;
2. Bureau des délégués de juin.

## 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

- Budget des délégués
- **Dépenses occasionnées lors d'activités syndicales** avec les enseignantes et les enseignants de l'école ou du centre, comme:
  - Assemblées générales syndicales;
  - Réunions d'information;
  - Élections :
    - délégué(e)s;
    - membres (CPE, CE, EHDAA).

Ce n'est pas.....

## 7. Relevé de dépenses et budget des délégués

- 8\$ par ETP (équivalent temps plein)
  - Dont 3\$ pour souligner la journée mondiale des enseignants (**5 octobre**) et 5\$ pour l'année = 8\$
- Au dernier Bureau des délégués de juin, remettre :
  - le relevé;
  - les pièces justificatives (reçus);
  - les sommes restantes;
    - Vous pouvez utiliser les sommes restantes pour l'achat de matériel non périssable pour l'année suivante : ustensiles, essuie-mains, assiettes, verres, ...

# 8. Rencontre de secteur (heure fixe)



## 8. Rencontre de secteur

<b>Cédrick Lessard-Lachance</b>	Petite-Gare, Émilie-Gamelin, St-Joseph/Notre-Dame, Jean-XXIII, Félix-Leclerc, Moussaillons/De la Traversée	<b>Hélène Lefebvre</b>	St-Édouard, St-Michel, Ste-Clotilde, St-Patrice, Daigneau, St-Bernard, St-Romain
<b>Sophie Paquette</b>	Plein-Soleil, Bourlingueurs, Jean-Leman, St-Marc, Jacques-Barclay, St-Isidore	<b>Jérôme Savoie</b>	Piché-Dufrost, Vinet-Souligny, Louis-Lafortune, Des Cheminots, L'odyssée, St-Jean, Aquarelle/Armand-Frappier
<b>Véronique Bourdon</b>	Marc-André-Fortier, Gérin-Lajoie, Laberge, St-Jude, St-Joseph (M), Bons-Vents, Brenda-	<b>Isabelle Lapierre</b>	St-Viateur/Clotilde-Raymond, Trois-Sources, St-Jean-Baptiste, De la Rive, NDA, St-René

## 8. Rencontre de secteur

<b>Anna Panzieri</b>	St-François-Xavier, Timoniers, Jacques-Leber, Tournant	<b>Jean-Marc Venne</b>	Fernand-Seguin, Pierre-Bédard, Louis-Cyr
<b>Manon Reimnitz</b>	Magdeleine	<b>Réal Cayer</b>	Ste-Catherine, CF CRS, Envol, Accore, ÉFPC, CÉAG, MÉA
<b>Hélène Renaud</b>	Gabrielle-Roy, Marguerite-Bourgeois, LPP, Bonnier		

# 10. Informations



# 10. Informations

- A. Rémunération en cas de COVID (communiqué)
- B. Prochain BDD – pré BDD
- C. Dossier pédagogique – N&M, RP, Inst ann, LIP
- D. Captation vidéo
- E. Nom des membres des comités
- F. Élection au CE
- G. Journée mondiale des enseignants 5 oct

# 10. Informations

- B. Prochain BDD – pré BDD
- C. Dossier pédagogique – N&M, RP, Inst ann, LIP
- D. Captation vidéo
- E. Nom des membres des comités
- F. Élection au CE
- G. Journée mondiale des enseignants 5 oct

# 11. Nouvelles de mon milieu

# 12. Questions diverses

a...

**Merci et bonne  
soirée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)**